



DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 18

NOMBRE DE VOTANTS : 22

L'an deux mille vingt-trois, le 22 Mars 2023 à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 16 Mars 2023, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT -- BEYRAND – CELAN – CHIBRAC – GARRIGOU – GASTEUIL – LANGLOIS - PROUILHAC – PUJO – QUINTANO – RECORS -

Mesdames BETTON – BINET - BOUSSEAU – BOUTER — REMIGI - SILVESTRE - SIMIAN

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU
Monsieur ZGAINSKI
Madame MOREIRA
Madame PENARD
Madame ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur QUISSOLLE à Madame SIMIAN
Madame HANRAS à Monsieur GASTEUIL
Madame COMMARIEU à Monsieur DUCOUT
Madame ETCHEVERS à Monsieur BEYRAND

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame SILVESTRE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame SILVESTRE qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 Décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2023 - DÉLIBÉRATION N° 2023/1/23

Réf 9

OBJET : SIGNATURE AVEC LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE GRAVES ET LANDES DES CERNES 2023/2025 – AUTORISATION.

Monsieur le Président expose,

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions.

Le dialogue territorial est construit autour du Contrat de développement et de transitions et centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région. Il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025.

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, constituent un investissement collectif dans lequel la Région souhaite d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, la Communauté de Communes de Montesquieu, la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques, ayant comme fil conducteur la transition écologique et climatique :

Axe 1 : Protéger le cadre de vie en réduisant l'impact sur l'environnement des nouveaux projets et en valorisant l'existant et prévenir les risques accrus par le changement climatique et la densification urbaine de nos territoires

Axe 2 : Conforter la dynamique territoriale en conciliant le développement de nouveaux projets économiques et commerciaux visant à un aménagement territorial équilibré et la préservation de l'environnement

Axe 3 : Accélérer l'adaptation de notre modèle de développement dans les domaines : mobilités, logement/habitat, jeunesse et culture

Le Contrat de développement et de transitions du territoire Graves et Landes de Cernès a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du programme d'actions pluriannuel que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le programme d'actions pluriannuel du territoire, relevant des domaines de compétences régionales;
- l'ingénierie du territoire, en l'occurrence l'animation des fonds européens territorialisés.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région qui reposent sur une analyse précise des enjeux et besoins du territoire, fondée sur le diagnostic territorial réalisé en 2018 pour le précédent contrat et réactualisé en 2022 notamment via une démarche de concertation menée auprès des acteurs locaux.

Elle s'inscrit en cohérence avec plusieurs démarches stratégiques récemment menées à l'échelle du territoire.

Il vous est proposé d'autoriser la signature du contrat de développement et de transition du territoire des Graves et Landes de Cernès 2023-2025 avec la Région Nouvelle-Aquitaine (ci-joint)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le contrat de développement et de transition du territoire,

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Autorise la signature du contrat de développement et de transition du territoire des Graves et Landes de Cernès 2023-2025 avec la Région Nouvelle-Aquitaine

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT – Pierre DUCOUT

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

Le Président

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 27/03/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 28/03/2023

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

GRAVES ET LANDES DE CERNES



La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

Les EPCI composant le territoire Graves et Landes de Cernès :

- **La Communauté de Communes Jalle Eau Bourde** représentée par Monsieur Pierre DUCOUT, son Président,
- **La Communauté de Communes Montesquieu** représentée par Monsieur Bernard FATH, son Président,

ci-après dénommées **le Territoire**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération de **la communauté de Communes Jalle Eau Bourde**, en date du 22 mars 2023 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Graves et Landes de Cernès et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de **la Communauté de communes Montesquieu**, en date du 23 mars 2023 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Graves et Landes de Cernès et autorisant sa Présidente à le signer ;

Vu la délibération du **Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine** en date du 27 mars 2023 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Graves et Landes de Cernès et autorisant son président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie,

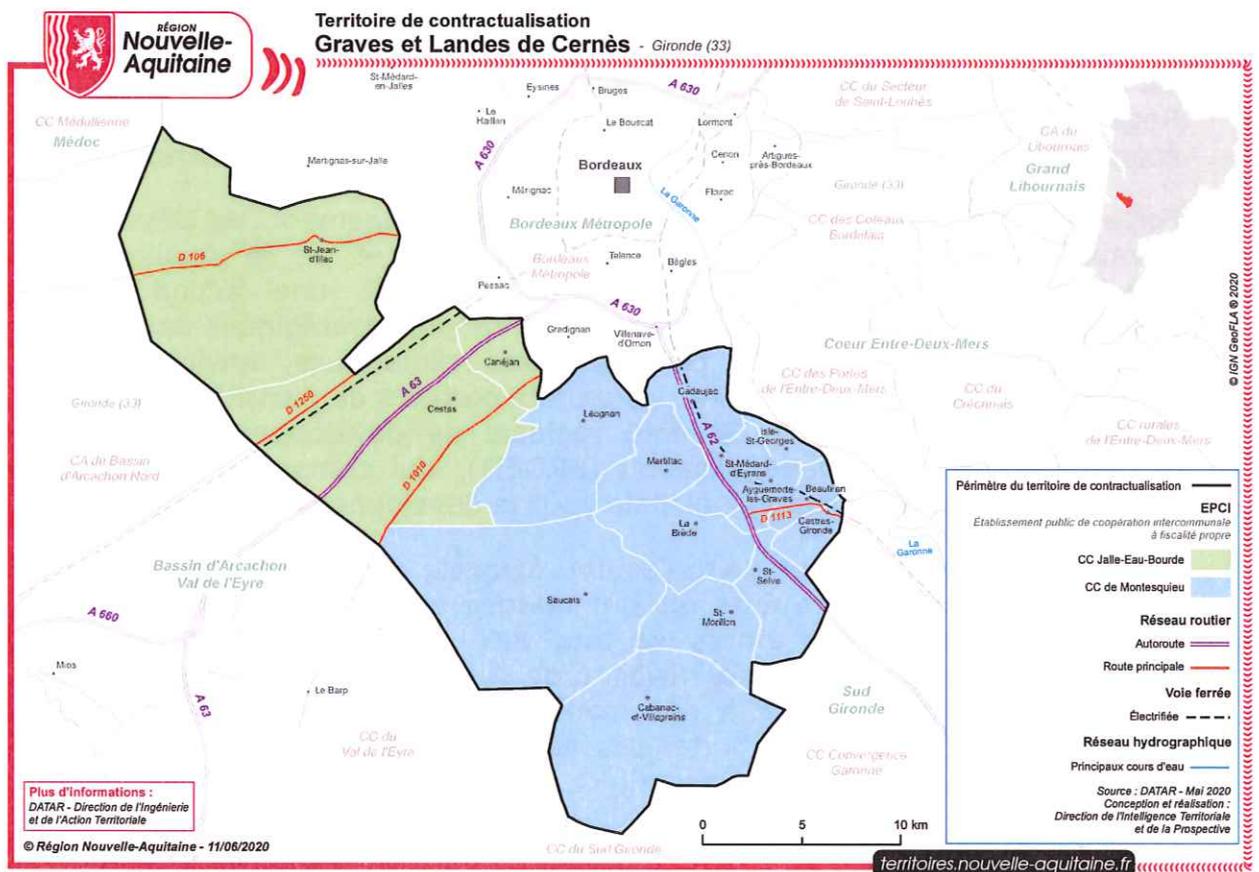
garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un ingénieur CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation



Données générales :

Localisé dans l'aire urbaine de la Métropole de Bordeaux, le territoire de 562 km² s'étend des berges de la Garonne à la porte du bassin d'Arcachon et à la frontière

de la forêt landaise. Plusieurs cours d'eau le traversent et assurent un paysage paisible et agréable pour le bien-être des habitants.

Graves et Landes de Cernès constitue un territoire attractif et dynamique tant par l'augmentation soutenue de ses habitants que par l'installation continue de nouvelles activités. Le territoire a su mettre à profit la dynamique métropolitaine en mettant en valeur ses atouts de développement que sont un environnement préservé, une qualité de vie et des services de proximité pour les habitants et les entreprises.

Le territoire est composé de 16 communes, réparties dans 2 communautés de communes, pour 77 317 habitants (2019).

Les 2 EPCI sont classées en moindre vulnérabilité (analyse régionale de la vulnérabilité socio-économique selon le revenu disponible médian par unité de consommation)

7 communes sont classées peu denses ou très peu denses, et donc considérées comme « rurales » (28 % de la population), et 9 communes sont classées denses, considérées comme « urbaines » (72% de la population) (voir annexe 3).

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques, ayant comme fil conducteur la transition écologique et climatique (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

Axe 1 : Protéger le cadre de vie en réduisant l'impact sur l'environnement des nouveaux projets et en valorisant l'existant et prévenir les risques accrus par le changement climatique et la densification urbaine de nos territoires

Indicateurs :

- Nombre de projets mis en œuvre ou accompagnés en faveur de l'environnement et de la transition écologique
- Nombre de démarches d'atténuation/adaptation au changement climatique, de gestion des risques et de préservation de la biodiversité
- Evolution de volume de déchets produit par habitant

Axe 2 : Conforter la dynamique territoriale en conciliant le développement de nouveaux projets économiques et commerciaux visant à un aménagement territorial équilibré et la préservation de l'environnement

Indicateurs :

- Nombre d'entreprises sur le territoire
- Nombre d'emplois sur le territoire
- Taux d'emploi sur le territoire
- Taux d'évasion commerciale

Axe 3 : Accélérer l'adaptation de notre modèle de développement dans les domaines : mobilités, logement/habitat, jeunesse et culture

Indicateurs :

- Taux d'usage de la voiture individuelle et de report modal,
- Nombre, nature, localisation et type de services à la population

- Consommation foncière et répartition entre logements/ activités économiques
- Nombre de coopérations territoriales engagées et de projets mis en œuvre

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, **un objectif de taux d'engagement des aides régionales de 20% en faveur des communes rurales** correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire Graves et Landes de Cernès** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du programme **d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- **le programme d'actions pluriannuel** du territoire, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. En l'occurrence sur ce territoire moins vulnérable, la seule ingénierie pouvant être soutenue au titre du contrat concerne l'animation des fonds européens territorialisés.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **les actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, ou de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire Graves et Landes de Cernès et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026. L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le plan d'actions pluriannuel du contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de son territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références

qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 3 exemplaires

A, le

Le Président
du conseil régional de Nouvelle-
Aquitaine,

Alain ROUSSET

A, le

Le Président
de la communauté de communes
Jalle Eau Bourde,



Pierre DUCOUT

A, le

Le Président
de la communauté de communes
Montesquieu,

Bernard FATH

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Liste des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)



ANNEXE 1

NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 GRAVES ET LANDES DE CERNES

Préambule

Le déploiement par la Région des contrats de développement et de transition ainsi que l'attribution des fonds territorialisés des programmes européens (FEDER + LEADER) interviennent dans un cadre de gestion élargi et partagé, qui implique de définir une stratégie locale articulée autour des enjeux du territoire et déclinée sous la forme d'un plan d'actions.

Cette stratégie repose sur une analyse précise des enjeux et besoins du territoire, fondée sur le diagnostic territorial réalisé en 2018 pour le précédent contrat et réactualisé en 2022 notamment via une démarche de concertation menée auprès des acteurs locaux.

Elle s'inscrit en cohérence avec plusieurs démarches stratégiques récemment menées à l'échelle du territoire de contractualisation, notamment :

- Le précédent contrat de territoire signé avec la Région (contrat d'attractivité 2019-2022)
- Le contrat de relance et de transition (CRTE) signé avec l'Etat en 2021,
- La candidature au volet territorial des fonds européens 2021-2027 présentée en 2022

Elle prend également en compte les stratégies transversales et les contractualisations territoriales propres à chacun des 2 EPCI, comme par exemple :

- Le projet de territoire de la communauté de communes de Montesquieu adopté en Conseil communautaire du 8 décembre 2022
- Le contrat de nouveaux équilibres de coopération territoriale (CONNECT) signé le 23 septembre 2022 avec Bordeaux Métropole

Enfin, cette stratégie de territoire s'inscrit dans les objectifs définis par la Région Nouvelle-Aquitaine et tient compte des grandes orientations de la feuille de route NéoTerra dédiée à la transition énergétique et environnementale.

Les caractéristiques du territoire et les points clés du diagnostic :

Le territoire de contractualisation « Graves et Lande de Cernes » regroupe la communauté de communes de Montesquieu et la communauté de communes Jalle Eau Bourde. Il compte 16 communes et près de 75 000 habitants.

Situé dans l'aire métropolitaine bordelaise et composé majoritairement de communes de densité intermédiaire, Graves et Landes de Cernès constitue un territoire à la fois attractif et dynamique tant par l'augmentation soutenue de ses habitants que par l'installation continue de nouvelles activités.

Le territoire a su mettre à profit la dynamique métropolitaine en mettant en valeur ses atouts de développement que sont un environnement préservé, une qualité de vie et des services de proximité pour les habitants et les entreprises.

Localisé dans l'aire urbaine de la Métropole de Bordeaux, le territoire s'étend des berges de la Garonne à la porte du bassin d'Arcachon et à la frontière de la forêt landaise. Plusieurs cours d'eau le traversent et assurent un paysage paisible et agréable pour le bien-être des habitants.

Sa structure socio-économique favorable lui permet de dégager des ressources pérennes pour poursuivre son développement rapide.

Les décideurs locaux affichent pour ambition d'être attentifs à trois points essentiels pour garantir un développement harmonieux, pérenne et équilibré du territoire :

- La pression urbaine en résistant aux phénomènes de consommation excessif du foncier et d'étalement urbain non contrôlé des communes
- Le développement harmonieux et équilibré de tout le territoire par une solidarité infraterritoriale envers les communes du territoire
- L'urgence du changement climatique et de l'impact des activités tant extérieures que celles produites sur le territoire sur les milieux naturels

Les principales caractéristiques du territoire ont été identifiées lors diagnostic réalisé en 2018 et complétées lors des récentes concertations :

- Un territoire intégré à l'aire urbaine bordelaise
- Un tissu économique qui conserve une orientation productive et demeure exceptionnellement dynamique
- Une dynamique démographique exceptionnelle et une attractivité résidentielle à maîtriser
- Une situation sociale très favorable
- Un modèle de développement de type « pendulaire » mis en évidence par une surreprésentation significative des revenus pendulaires dans le processus de captation de revenus en provenance de l'extérieur
- Un environnement naturel à préserver, en prenant pleinement en compte les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de préservation des écosystèmes et de prévention des risques naturels (inondations, sécheresse, feux de forêt...)

Le diagnostic fait également ressortir trois points de vigilance essentiels pour garantir à la fois un développement équilibré du territoire tout en réorientant son modèle de développement vers l'accélération de la transition écologique :

- La pression urbaine en résistant aux phénomènes de consommation illimitée du foncier et d'étalement urbain non contrôlé des communes
- Le développement harmonieux et équilibré de tout le territoire par une solidarité infraterritoriale envers l'ensemble des communes du territoire
- L'urgence du changement climatique et de l'impact des activités tant extérieures que celles produites sur le territoire sur les milieux naturels

Les ambitions et les objectifs de la stratégie territoriale :

L'ambition au cœur du précédent contrat reste pertinente en 2023. Elle consistait à chercher à « réarrimer » dans des proportions plus équilibrées la dynamique sociale du territoire à sa dynamique économique de façon à réduire l'intensité des mouvements pendulaires et les nuisances qu'ils génèrent. Formulé autrement, il s'agit de **réguler la dynamique de « pendularisation »** qui affecte le territoire **et renforcer les capacités productives propres au territoire** pour contribuer au rééquilibrage territorial du modèle de développement métropolitain.

Tout en en s'inscrivant dans une continuité de cette ambition, le présent contrat entend **affirmer l'ambition primordiale d'accélérer fortement la transition écologique** sur le territoire, afin de répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et à ses conséquences (gestion des risques naturels...) et de préservation des écosystèmes.

En transversal, le territoire entend enfin jouer pleinement son **rôle d'articulation entre l'urbain et le rural, et d'acteur des solidarités humaines et territoriales**. Au niveau territorial, il s'agit de poursuivre les actions de coopération territoriales, tant dans le cadre des travaux du SYSDAU que des contractualisations bilatérales entre territoires, notamment avec Bordeaux métropole. Au niveau humain, il s'agit d'apporter des réponses coordonnées aux préoccupations des habitants et des familles et de répondre aux besoins des différents publics par des accompagnements adaptés.

Les axes stratégiques retenus et les objectifs poursuivis :

Ainsi, les 3 axes stratégiques affirmés dans le présent contrat retiennent la transition écologique et climatique comme fil conducteur :

Axe 1 : Protéger le cadre de vie en réduisant l'impact sur l'environnement des nouveaux projets et en valorisant l'existant et prévenir les risques accrus par le changement climatique et la densification urbaine de nos territoires

Objectifs :

- Mettre en place une gestion durable et solidaire des ressources et des milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie
- Prévenir et organiser la réponse aux risques naturels auxquels est exposé le territoire : inondations, sécheresse, feux de forêt ...
- Limiter l'empreinte matérielle du territoire sur l'environnement, notamment par une démarche active de réduction des déchets et de renforcement du réemploi
- Favoriser la production alimentaire locale pour répondre aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé du territoire
- Atteindre les objectifs de transition énergétique et climatique, en favorisant l'exemplarité publique et l'engagement collectif de l'ensemble des acteurs du territoire

Indicateurs de suivi :

- *Nombre de projets mis en œuvre ou accompagnés en faveur de l'environnement et de la transition écologique*
- *Nombre de démarches d'atténuation/adaptation au changement climatique, de gestion des risques et de préservation de la biodiversité*
- *Evolution de volume de déchets produit par habitant*

Axe 2 : Conforter la dynamique territoriale en conciliant le développement de nouveaux projets économiques et commerciaux visant à un aménagement territorial équilibré et la préservation de l'environnement

Objectifs :

- Conforter la dynamique productive en veillant à ce que plus d'actifs du territoire y contribuent, pérenniser le remarquable écosystème économique qui s'est constitué et l'implantation des entreprises les plus potentiellement mobiles
- Réguler et diversifier le dynamisme de l'économie résidentielle pour préserver les atouts environnementaux du territoire : en contenant l'attractivité résidentielle afin d'en réguler les effets pervers, en stabilisant le volume de mouvements pendulaires et favorisant l'émergence de solutions de mobilité alternatives décarbonées, en stimulant l'attractivité touristique pour diversifier l'économie résidentielle
- Veiller au maintien de la consommation sur le territoire pour pérenniser le dynamisme de l'économie présente en contenant le phénomène d'évasion commerciale et maintenir une vie locale

Indicateurs de suivi :

- *Nombre d'entreprises sur le territoire*
- *Nombre d'emplois sur le territoire*

- *Taux d'emploi sur le territoire*
- *Taux d'évasion commerciale*

Axe 3 : Accélérer l'adaptation de notre modèle de développement dans les domaines : mobilités, logement/habitat, jeunesse et culture

Objectifs :

- Diversifier et adapter l'offre de mobilité, dans un double objectif de décarbonation et d'amélioration de la qualité de vie sur le territoire
- Déployer un développement urbain maîtrisé pour concilier la réponse aux besoins de logement/habitat avec les enjeux de développement économique, de préservation de l'environnement et de sobriété foncière
- Développer les solidarités humaines et sociales et déployer une offre de services adaptée aux habitants dans leur diversité
- Poursuivre les coopérations interterritoriales notamment avec Bordeaux Métropole compte tenu des très fortes synergies économiques et environnementales qu'entretiennent les deux territoires

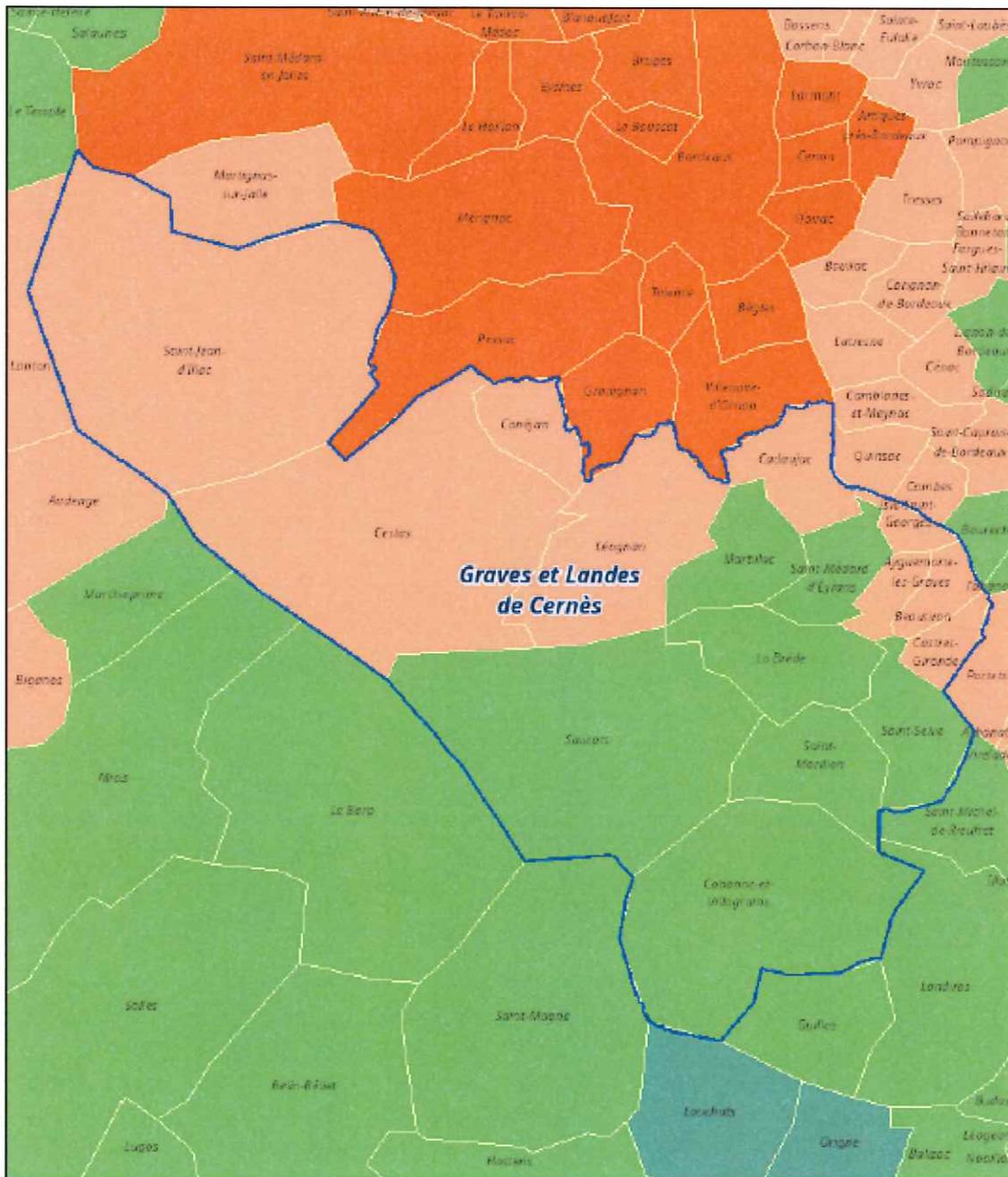
Indicateurs de suivi :

- *Taux d'usage de la voiture individuelle et de report modal,*
- *Nombre, nature, localisation et type de services à la population*
- *Consommation foncière et répartition entre logements/ activités économiques*
- *Nombre de coopérations territoriales engagées et de projets mis en œuvre*

Contrat de développement et de transitions du territoire GRAVES ET LANDES DE CERNES - 2023-2028 													
AXE PRINCIPAL	RITUELLE DE L'OPERATION	MAYRIE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/AMORÇAGE/CH ANTER-CLÉ	RIALURE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL COTRIS MARRIQU (€)	SP 2023	SP 2024	SP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES RESEAU/VALE	Autre Texte
AXE 1 : Favoriser le cadre de vie en réhabilitant l'environnement des zones de proximité et en restaurant l'existant et prévenant les risques ainsi que par le développement d'activités et d'installations urbaines de son territoire	Mise en œuvre d'un plan d'actions du Plan d'Aménagement Territorial	CC Montespoulet	CC Montespoulet	Urbanisme								Agriculture (Structs courts, lieux d'activités)	Amélior 2 : Accroître la transition agroécologique
	Structures de réemploi type recycleries, suite aux études de faisabilité en cours, suite au projet de réemploi des bâtiments	CC Jalle Eau Bourde et CC Montespoulet	Salignes, St Jean d'Arès, Cérillac	MATURIE								Appel à projet "EPC" de la Direction Environnement : sur Basse vallée, cofinancé à 20% et avec location d'intervention 15%	Environnement Amélior 7 : Tendre vers le zéro déchet n
	Programme d'actions du Programme local de prévention des déchets	CC Jalle Eau Bourde et CC Montespoulet	Graves et Landes de Cernes	MATURIE								Financement d'ETP via la convention "ETP" (au 2 ETP sont éligibles car classés comme "Aligés de la prévention") Financement des actions de l'axe à propre "EPC"	Environnement Amélior 7 : Tendre vers le zéro déchet n
	Commission et sensibilisation de l'aire de la localité	CC Montespoulet	CC Montespoulet	MATURIE		12 000 €						Projet de maîtrise plus ambitieuse suite à l'analyse de qualité sur l'extension d'un plan d'action de gestion en faveur de la biodiversité, et d'analyse régionale pour le développement, axé à propre "Nature & Transition"	Environnement Amélior 3 : Favoriser les initiatives citoyennes et les initiatives
	Etude de mesure et de connaissance des phénomènes climatiques pour une approche préventive de la gestion des risques	CC Montespoulet	CC Montespoulet	MATURIE		7 000 €	1 400 €					Matériau de mesure éligible au règlement d'intervention "eau"	Environnement Amélior 3 : Favoriser et protéger les ressources en eau
	Travaux de réhabilitation des zones d'eau et de restauration de zones humides, suite aux études en cours	CC Montespoulet	CC Montespoulet	AMORÇAGE								Suite aux études dans le cadre du règlement d'intervention "eau" (opérations forales et construction de baffle de décharge pour l'épuration)	Environnement Amélior 3 : Favoriser et protéger les ressources en eau
	Etude pour la réhabilitation de la fonctionnalité hydraulique et écologique de la zone de la commune de Cérillac	CC Montespoulet	Cérillac	AMORÇAGE								Appel à projet "Vitalité Humaine", axe 4 réhabilitation des fonctionnalités hydrauliques des zones humides à l'échelle de gestion (évaluation préalable sur travaux, élaboration d'un plan de gestion éligible, même en secteur N200). Travaux financés par le plan de gestion dans le cadre du contrat N200.	Environnement Amélior 3 : Favoriser et protéger les ressources en eau
	Passerelle territoriale de la réinsertion énergétique	CC Jalle Eau Bourde et CC Montespoulet	Graves et Landes de Cernes	MATURIE		61 800 €	60 000 €					CP 15/02/2023 - France Réseau en Nouvelle-Aquitaine Action pour 2023, probablement renouvelable	Transition énergétique Amélior 2 : Contribuer au processus énergétique
	Projet de réhabilitation des déchets verts et de la structure en énergie renouvelable pour alimenter en énergie des bâtiments et infrastructures	CC Montespoulet	CC Montespoulet	AMORÇAGE								Accompagnement possible en fonction du contenu, des usages et du montage	Transition énergétique Amélior 7 : Tendre vers le zéro déchet n
	Plan d'actions de la Gestion Préventive des Aménagements et des Compromis, suite à l'étude préalable	CC Jalle Eau Bourde et CC Montespoulet	Graves et Landes de Cernes	Urbanisme									Engels + formation
AXE 2 : Conforter la dynamique territoriale en favorisant le développement de nouvelles entreprises économiques et innovantes ainsi qu'un aménagement territorial équilibré et la préservation de l'environnement	Etude de faisabilité pour un pôle de développement économique dédié à l'agriculture durable dans le site de l'extrême Sud-Ouest (Graves-Cernes)	CC Montespoulet	Graves	MATURIE		75 000 €	60 000 €					CP 05/02/2023 - Soutien à la diffusion d'un projet de développement économique et d'un plan d'actions, dans le cadre du plan régional Montepéroux pour le développement d'une mutualité agricole verte et durable	Industrie et Travaux Amélior 4 : Développer les initiatives propres pour tous
	Projet de tiers lieu au cœur du quartier de La Rivière	Commune de Cérillac, association "La Rivière de Cérillac"	Cérillac	AMORÇAGE									ES
	Etude de faisabilité préalable à un projet de tiers lieu dédié à l'artisanat et aux métiers d'art	CC Montespoulet, association	Montspoulet	MATURIE		12 000 €	6 000 €						Commerce - Artisanat - Développement local
	Développement du tiers lieu "L'Artisanat"	CC Montespoulet, association	Montspoulet	AMORÇAGE									ES
Développement du tiers lieu "L'Esprit"	Association L'Esprit	St Jean	AMORÇAGE									ES	

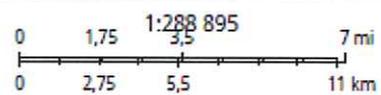
AXE PRINCIPAL	RITUELLE DE L'OPERATION	MAYRIE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/AMORÇAGE/CH ANTER-CLÉ	RIALURE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL COTRIS MARRIQU (€)	SP 2023	SP 2024	SP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES RESEAU/VALE	Autre Texte
	Aménagement de bâtiments communaux alimentés de proximité dans le cadre de la revitalisation du centre-ville de St-Selve	Commune de St-Selve	St-Selve	MATURIE		1 236 620 €	100 000 €					Revitalisation centres bourgs	Amélior 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
	Aménagement d'une base de marché couvert dans le cadre de la revitalisation du centre-ville de St-Selve	Commune de St-Selve	St-Selve	MATURIE		727 762 €	200 000 €					Revitalisation centres bourgs	Amélior 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
AXE 3 : Accroître l'adaptabilité de notre modèle de développement dans les domaines : mobilité, logement/habitat, jeunesse et culture	Présentation du Contrat d'Accompagnement aux Changements des Territoires Ruraux (ACT) dans le cadre de la revitalisation des centres bourgs pour proposer de nouveaux lieux de vie, et des services innovants	CC Montespoulet	CC Montespoulet	Urbanisme								Tourisme	
	Aménagement d'un pôle accogéant et scolaire dans l'ancienne gare	Commune de Cabanis et Villagrains	Cabanis et Villagrains	AMORÇAGE								Accompagnement possible en fonction du contenu, des usages et du montage	Amélior 3 : Engagement citoyen
	Etude pour des bâtiments scolaires dans le cadre de notre schéma régional des écoles rurales	CC Jalle Eau Bourde et CC Montespoulet	Graves et Landes de Cernes	AMORÇAGE									Tourisme Amélior 4 : Développer les initiatives propres pour tous
	Reformes proposées au Contrat Opérationnel de Développement des Zones de Cérillac et Landes de Cernes	CC Jalle Eau Bourde et CC Montespoulet	Graves et Landes de Cernes	Urbanisme									Transport - Mobilité Amélior 4 : Développer les initiatives propres pour tous
AXE 4 : Développer la mobilité en gare de Cérillac-Casteln, suite aux études du RER métropolitain Bordeaux par Nouvelle-Aquitaine Mobilités	Site d'activités multimodal en gare de Cérillac-Casteln, suite aux études du RER métropolitain Bordeaux par Nouvelle-Aquitaine Mobilités	CC Jalle Eau Bourde, commune de Cérillac	Cérillac	AMORÇAGE								Transport - Mobilité Amélior 4 : Développer les initiatives propres pour tous	
	Site d'activités multimodal en gare de Evailles, suite aux études du RER métropolitain Bordeaux par Nouvelle-Aquitaine Mobilités	CC Montespoulet, commune de Evailles	Evailles	AMORÇAGE								Transport - Mobilité Amélior 4 : Développer les initiatives propres pour tous	
logement territorial	Attention de l'apprentissage territorial des fonds européens 2023-2027, jusqu'à l'ETP d'intervention	CC Jalle Eau Bourde et CC Montespoulet	Graves et Landes de Cernes			120 000 €	10 000 €					Max 20% pour l'ETP (en dépenses plafonnées à 40 000 €) 10 000 € par an max	

Grille communale des densités Graves et Landes de Cernès



13/02/2023 14:45:04

- Grille communale de densité selon l'INSEE 2021
- Commune densément peuplée
 - Commune de densité intermédiaire
 - Commune peu dense
 - très peu dense
- Limite de commune



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Web Applet pour ArcGIS
Map data © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA |